

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 novembre 2019

Convocation du 15 novembre 2019 - Secrétaire de séance : Gilles GROS

### COMPTE-RENDU

Présents : Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL  
Excusée : Mme Estelle PERRIER qui donne pouvoir à M. Dominique GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2019 est approuvé par 7 voix POUR.

Le maire demande au Conseil s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour une décision concernant le contrat de travail de l'adjointe technique, contrat à durée déterminée qui arrive à échéance au 31 décembre 2019. Le Conseil, par 7 voix POUR, ajoute cette question à l'ordre du jour.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Afin de faire transiter les retenues liées au Prélèvement à la source des impôts sur le revenu des personnels, il est nécessaire de créer et de budgéter un compte spécifique 65888.

Le Conseil, par 7 voix POUR, approuve la décision modificative n°2.

### **DENEIGEMENT HIVER 2019/2020**

Les conventions ont été signées avec le GAEC de la Croix Patie. Le programme de déneigement intègre 150m du chemin rural de La Girade pour permettre aux habitants de la Petite Girade d'accéder à la voie communale N°5.

Les prestations ont été légèrement revalorisées par l'indexation sur l'indice TP01 des travaux publics (+1,55%).

Le maire remercie les élus et les administrés qui ont assuré le jalonnement des voies communales et rurales. Ce jalonnement est essentiel pour garantir l'efficacité du déneigement et il revient depuis quelques années à un petit groupe d'administrés de l'assurer en totalité. La question se pose donc d'une participation bénévole plus dense des administrés à cette tâche ou de la mise en place d'une prestation rétribuée qui s'ajoutera au budget déneigement de la commune.

La nouvelle étrave communale est entrée en service. Il faudra rendre l'étrave mise à disposition par la commune de Septmoncel.

### **CHANTIER AUX COUPES**

L'essentiel des travaux est terminé. Il reste encore, pour l'entreprise Baroni, à mettre en place le bicouche devant le garage, à reprendre la couleur des façades du garage et du local technique qui abrite l'installation photovoltaïque. L'entreprise Portigliati doit revoir l'éclairage de ce même local technique. L'entreprise Beluardo n'a pas encore posé la grille de protection de la rampe d'accès PMR. Le dossier connexion de l'installation photovoltaïque au réseau est à finaliser par ENEDIS et Haut Jura Energies.

Le Conseil remercie Dominique Gros qui a élagué le tilleul afin qu'il ne réduise pas le rendement des panneaux solaires.

L'ensemble du financement des travaux sera assuré sans problème par le budget communal et les deux subventions du SIDEC et du Conseil Départemental pourront être versées. Certaines factures, si elles sont trop tardives, seront réglées au premier trimestre 2020.

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AUX MOUILLES**

Rien n'a bougé sur le chantier depuis le 13 août malgré de nombreux rappels auprès de l'entreprise SCEB. Le fonçage sous la départementale est prévu les 9,10 ou 11 décembre. Il restera à mettre en place les deux regards de l'installation d'eau potable et à terminer le chantier (rebouchage, reprise des barrières des parcs en particulier). Quant à l'aide financière demandée au Syndicat des Eaux Haut Jura Sud, elle a été refusée par le Conseil syndical de ce même syndicat.

### **TRAVAUX APPARTEMENT T3 REZ-DE-CHAUSSEE DE BOULEME ET MISE EN LOCATION**

Le rafraichissement du logement T3 du rez-de-chaussée à Boulème va pouvoir commencer le lundi 2 décembre comme prévu. L'entreprise Bonglet est prête à intervenir. L'entreprise Robineo de Vulvoz a été retenue pour remplacer l'évier et ses accessoires début décembre sur un devis de 570€TTC.

L'appartement sera remis à la location au 1<sup>er</sup> février 2020 suivant l'avancement des travaux.

Compte tenu de l'investissement réalisé qui offrira aux locataires un appartement quasi neuf, le Conseil, par 7 voix POUR, décide de porter le loyer à 440€ par mois pour cet ensemble T3+garage.

Le Conseil municipal retient la demande de Messieurs Dorian Lefebvre et Luc Bligny-Morel qui souhaitent occuper cet appartement au 1<sup>er</sup> février 2020. Le bail sera signé dans les semaines à venir.

## **LOCATION DU GARAGE AUX COUPES**

Le garage construit aux Coupes a été proposé à la location à la locataire actuelle de l'appartement de l'étage pour un loyer de 50€ par mois. Le bail précaire annuel a donc été signé en intégrant le loyer du garage dans le loyer global de l'appartement. Ce garage devra permettre aux occupants de mieux gérer l'espace extérieur et intérieur de cet immeuble communal qui est avant tout un bâtiment public.

## **OFFRE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE ET VIE DE L'ECOLE**

Après la réunion publique de restitution de l'étude sur l'offre scolaire sur le territoire, il a été demandé au bureau d'études de compléter ses propositions en établissant de nouveaux scénarios qui partiraient du principe de conserver deux écoles sur les trois existantes. Ces nouvelles propositions ont l'avantage de maintenir une offre sur au moins deux sites et de rester dans des limites raisonnables en termes d'investissement.

Une rencontre est prévue le 5 décembre avec l'inspecteur de circonscription pour inclure ces pistes dans un conventionnement visant à maintenir une offre scolaire de qualité sur notre territoire. Le maire participera à cette réunion.

Par ailleurs, une enquête est menée par l'association des parents d'élèves de l'école des Sorbiers sur les rythmes scolaires et les activités périscolaires. La réflexion du SIVOS sera ensuite conduite sur le maintien de la semaine de quatre jours et demi ou sur le retour à la semaine de quatre jours.

Comme chaque année, un spectacle de fin d'année est offert aux élèves de l'école, spectacle auquel sont aussi conviés les habitants. Ce spectacle est financé par les trois communes du SIVOS à parts égales. Le Conseil, par 7 voix POUR, attribue une aide de 300€ à la coopérative scolaire pour réaliser ce projet.

## **RECENSEMENT 2020**

La population de la commune sera recensée entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Le maire prendra en charge la coordination de ce recensement. Céline Mermet Guyenet, secrétaire de mairie, accepte de travailler à ce recensement comme agent recenseur. Le Conseil, par 7 voix POUR, reprend les conditions d'indemnisation en vigueur lors des deux derniers recensements (SMIC horaire et frais de déplacement y compris ceux générés par la formation obligatoire de l'agent par l'INSEE). Le maire signale que l'Etat limite sa participation à cette opération à 167€ pour la commune de Bellecombe.

## **POTEAUX D'INCENDIE**

Les contrôles menés par deux pompiers de Septmoncel avec le matériel de la Communauté de communes ont mis en évidence des avaries importantes sur quatre poteaux d'incendie. Les raccords de deux d'entre eux (carrefour Sur la Côte et Croix Patie) étaient défectueux ; ceux de la Charpille et de Chez Verguet/ La Guienne sont à changer, les vannes principales étant hors d'état.

Stéphane Gros a contacté le fournisseur de matériel Bayard, commandé les raccords et les a changés sur les bornes défectueuses. Un devis de Suez prévoit de changer les deux autres poteaux pour un montant de 4 795,75€TTC chacun. Stéphane Gros a contacté l'entreprise Goyard pour demander un devis pour la même opération.

Ce remplacement devra être réalisé dans les délais les plus courts pour que l'ensemble de la protection incendie de la commune soit effectif avant l'hiver.

## **MOTION TRESORERIE**

Le maire présente un courrier des organisations syndicales des Finances Publiques qui dénoncent une réorganisation des services qui va toucher durement le public et les collectivités du Jura. Il est question en effet, pour des raisons purement budgétaires (moins de locaux, moins de personnels), de supprimer la plupart des perceptions du Jura pour n'en conserver que quatre à Saint Claude, Poligny, Lons le Saunier et Dole. Le maire rappelle les contacts permanents avec le comptable et les employés de Saint Claude pour la gestion de la commune et constate que les services sont déjà surchargés à cause des suppressions de postes intervenues ces dernières années.

Le Conseil, par 7 voix POUR, soutient la demande des personnels de maintenir un service de qualité au public et aux collectivités et à leurs élus et exige que les moyens soient engagés dans ce projet par l'Etat. Une motion sera adressée en ce sens à la Direction des Finances Publiques.

## **CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE**

Le contrat de l'agent technique communal se termine le 31 décembre 2019. Le maire rappelle qu'après six ans de contrat à durée déterminée, le contrat est transformé obligatoirement en contrat à durée indéterminée (CDI). Par 7 voix POUR, le contrat de Madame Brigitte Gros est transformé en CDI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le maire est chargé des démarches réglementaires.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Coût final du CIS des Combes à Lamoura**

Les travaux sont terminés au CIS des Combes à Lamoura et les factures sont établies. Il apparaît que le coût final s'établit à 656 290,21€HT soit au dessous de la prévision initiale de 680 000€HT. La dernière contribution de la commune à ces travaux s'élève donc à 4 580,73€ au lieu de 5 115,87€. 7 000€ avaient été réservés au budget 2019 pour solder cet engagement.

- **Zone réservée des Trois Cheminées**

François Casagrande a repris contact avec M. Eric Perrier, copropriétaire des parcelles qui jouxtent Les Trois Cheminées. Le PLU de Bellecombe avait prévu un emplacement réservé ER4 pour du mobilier d'information touristique et pour un éventuel petit abri pour randonneurs ou skieurs. La Communauté de Communes a déjà installé des panneaux d'entrée sur le domaine skiable ainsi qu'un ensemble table/bancs de pique nique. Il s'agit pour la commune d'acquérir une petite parcelle pour asseoir ces installations. Les échanges vont se poursuivre avec les propriétaires sur cette question.

- **CCAS : colis des aînés**

Les membres du CCAS se réuniront début décembre pour composer les colis de Noël et organiser leur distribution.

- **Date de la Galette des rois**

La galette des rois des aînés aura lieu le samedi 11 janvier à la mairie aux Coupes.

- **DOB SICTOM 2020**

Frédéric Pitel, délégué de la commune au SICTOM, fait partager quelques conclusions du Débat d'Orientation Budgétaire du syndicat pour 2020. La cotisation ordures ménagères n'est pas augmentée même si des investissements importants sont à réaliser en particulier pour stabiliser et moderniser la déchèterie de Saint Claude.

- **Courrier de Madame la Députée du Jura**

Le maire lit un courrier de Madame la Députée du Jura à propos des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation et de sa compensation par l'Etat. Ces éléments seront repris au moment de l'élaboration du budget 2020.

- **Défibrillateur**

La question de l'achat d'un défibrillateur revient dans la réflexion du Conseil. Il appartiendra aux élus de décider de l'achat de cet équipement qui s'avère indispensable mais pour lequel il convient de trouver un lieu d'implantation idéal sur un territoire communal très vaste.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Bernard FELLMANN